



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1643-20

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 3 février 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1643-20 décrétant des dépenses en immobilisation (acquisition de logiciels et d'équipements informatiques) et un emprunt de 525 000 \$ à ces fins.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 24 mars 2020.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 27 mars 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques